

Commune de SAINT SULPICE LES FEUILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 20 Décembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 20 Décembre 2022 à 18 Heures 30, selon convocation du 12 Décembre 2022, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : JOUANNY Alain, DELPEUCH Dominique, MAILLASSON Amédée, BELLARBRE Marlène, GAGNEUX Jérôme, LABARRE Nathalie, LE GALL Jacky, PEYRAT Marie-Christine, PINARDON Monique, QUERAUD Michel, TROMPEAU Séverine,

Absents excusés : DRU Marie-Louise - GRIFFON Bernard – BOUYAT Quentin

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Bernard GRIFFON pour Amédée MAILLASSON
Quentin BOUYAT pour Séverine TROMPEAU
Marie-Louise DRU pour Dominique DELPEUCH

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Monique PINARDON

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 1^{er} Décembre 2022
- 2 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du Budget
- 3 – Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57
- 4- Décision modificative n° 3 au Budget Communal
- 5 – Chaufferie EHPAD/Gendarmerie : autorisation de signature des marchés
- 6 – Demande de subventions CDDI de 4^e génération pour les constructions du Tiers-lieu et de la MAM
- 7 - Dispositif Ecofinance

Questions et informations diverses :

- Colis de Noël
- Chiffre de la population 2023

Adopté à l'unanimité.

1 – Approbation du procès-verbal du 1^{er} Décembre 2022

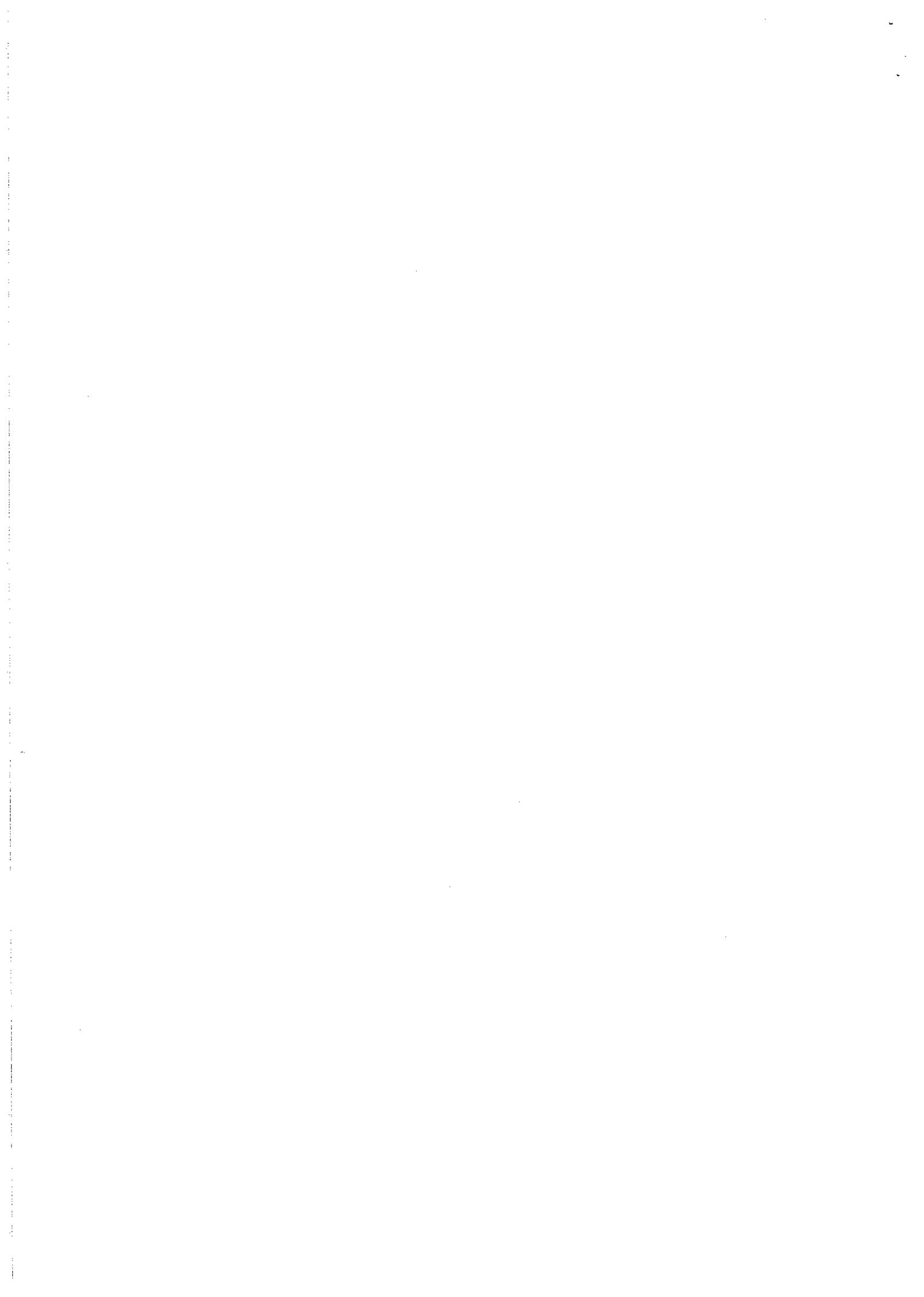
Adopté à l'unanimité.

2 – Autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2023 avant le vote du Budget

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il convient de délibérer afin de l'autoriser à mandater les factures d'investissement en 2023 avant le vote du Budget dans la limite du quart des crédits budgétaires d'investissement de l'année 2022.

Mme TROMPEAU demande si avec cette délibération, il sera possible de verser un acompte au constructeur du skate-park.

M. le Maire répond que oui .



Adopté à l'unanimité.

3- Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a opté pour l'instruction budgétaire et comptable M57 en 2021, avec effet au 1^{er} Janvier 2023.

Aujourd'hui, le comptable a demandé que cette délibération soit revue et corrigée.

Adoptée à l'unanimité.

4 – Décision modificative n° 3 au Budget Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande du comptable de la collectivité, et afin de régulariser la sortie d'actif de l'immeuble situé 2 Avenue Colleville, il est nécessaire d'augmenter certains crédits budgétaires.

Il propose donc la décision modificative suivante au budget communal :

Section d'investissement

| Chapitre, article, désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Art. 2764 | | 78 552.00 | | |
| Chap.024 | | | | 78 552.00 |
| TOTAL | | 78 552.00 | | 78 552.00 |

Section de Fonctionnement

| Chapitre, article, désignation | Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| Chap 042 -Art. 675 | | 118 713.47 | | |
| Art 775 | | | | 113 552.00 |
| Chap 042- Art 776 | | | | 5 161.47 |
| TOTAL | | 118 713.47 | | 118 713.47 |

Adoptée à l'unanimité.

5 – Chaufferie EHPAD/Gendarmerie : autorisation de signature des marchés

Monsieur le Maire donne les résultats de l'appel d'offres effectué pour la construction de la chaufferie :

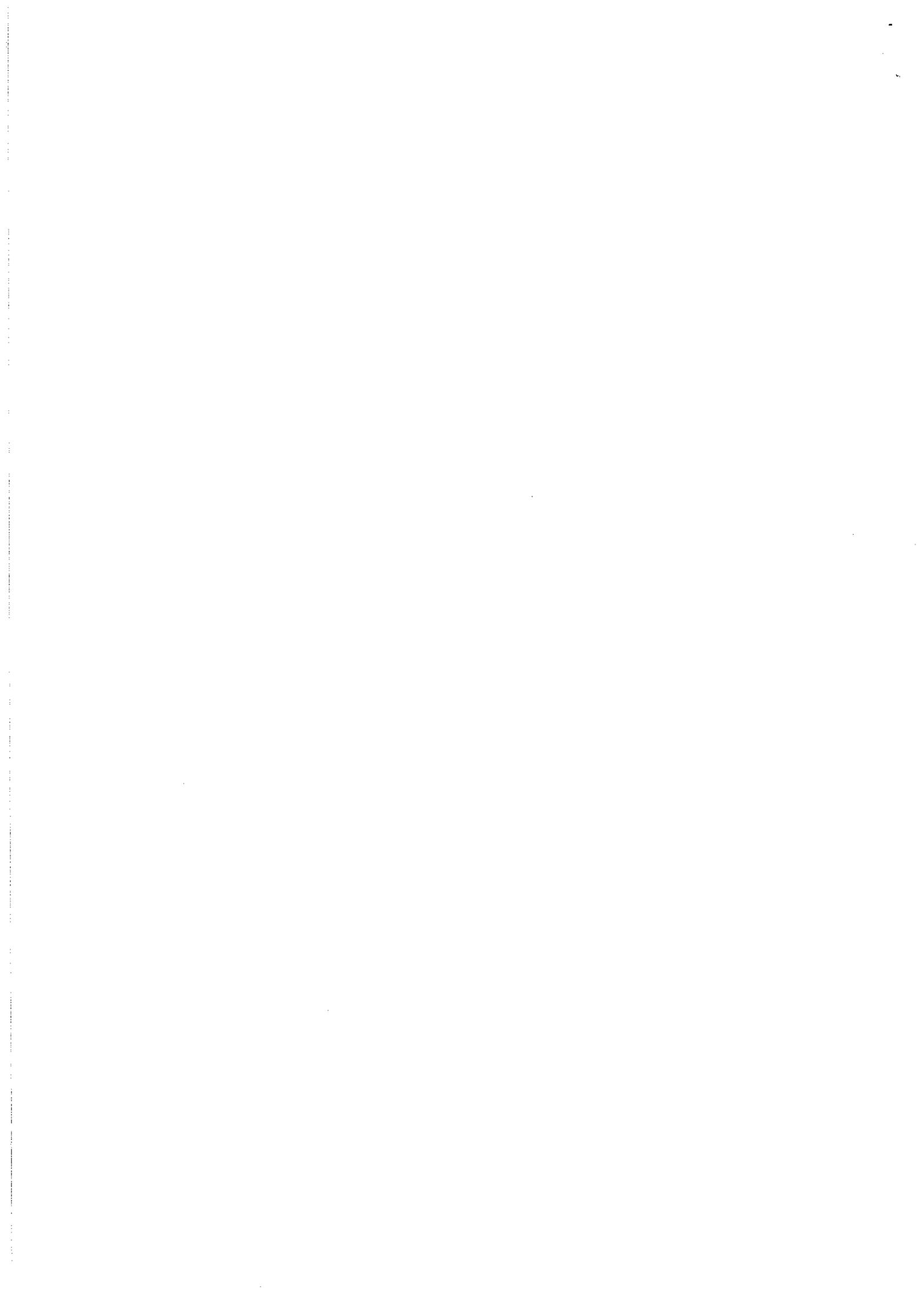
Lot n° 1 – Maçonnerie : Entreprise MARTIN = 58 541.27 € H.T.

Lot n° 2 – Production de chaleur : Entreprise LEMAIRE = 217 789.35 € H.T.

M. QUERAUD demande si ces chiffres sont figés.

M. le Maire dit que non, dans tous les marchés il existe une clause de révision des prix

Mme BELLARBRE précise que la révision des prix est plafonnée par rapport à un indice.



Elle remarque que l'entreprise MARTIN fait une offre très inférieure aux autres entreprises, elle espère que rien n'a été oublié dans ce marché.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer les marchés avec ces entreprises. Adopté à l'unanimité.

6 – Demandes de subventions C.D.D.I. de 4^e génération pour les constructions du tiers-lieu et de la MAM

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que si les marchés des travaux du tiers-lieu et de la MAM ne sont pas signés avant la fin de l'année, les subventions obtenues dans le cadre des C.D.D.I. seront caduques, et que malheureusement ce sera certainement le cas puisque aucune entreprise n'a répondu à 2 lots pour le tiers-lieu.

Il rappelle que l'an dernier, il avait déjà demandé la reconduction des C.D.D.I., cette année ce ne sera, sans doute, pas possible puisque les C.D.D.I. de 3^e génération seront terminés en fin d'année.

Il rappelle que cela fait 2 ans que le Conseil Municipal travaille sur ces 2 projets. Il a été demandé aux architectes de modifier les plans du tiers-lieu (toiture, cloisons intérieures, portes..), ce qui n'a pas été fait et l'appel d'offres a été relancé sans modification. Il faudra donc, organiser une réunion de travail en Janvier avec les architectes. Prendre aujourd'hui une délibération pour solliciter des subventions dans le cadre des C.D.D.I. de 4^e génération permettrait de ne pas perdre trop de temps.

Mme PEYRAT demande sur quels montants ont été obtenues les subventions.

M. le Maire n'a pas tous les chiffres, mais il confirme que les montants estimatifs de travaux qui ont été utilisés pour les demandes de subventions sont bien inférieurs aux prix actuels. Il informe qu'il doit rencontrer Mme La Sous-Préfète, dès qu'il aura tous les chiffres des marchés, car il existe une possibilité de déposer des demandes de subventions complémentaires auprès de l'Etat.

Concernant les C.D.D.I., les dossiers sont déposés auprès de la CCHLEM à qui il faudrait demander de dé plafonner le montant de travaux pour le tiers-lieu dont le plafond est aujourd'hui à 300 000 €.

En ce qui concerne la MAM, tous les lots sont pourvus.

Compte-tenu de la conjoncture actuelle, Monsieur le Maire souhaite une réunion de travail en Janvier, afin de déterminer quels projets d'investissement seront poursuivis.

M. QUERAUD s'interroge sur l'opportunité de construire la MAM alors qu'elle fonctionne très bien dans le pavillon de la Rue du Stade.

M. le Maire dit que la CAF avait accepté cette solution dans l'attente de la construction du nouveau local, donc il faudra rediscuter pour savoir si on peut laisser la MAM Rue du Stade.

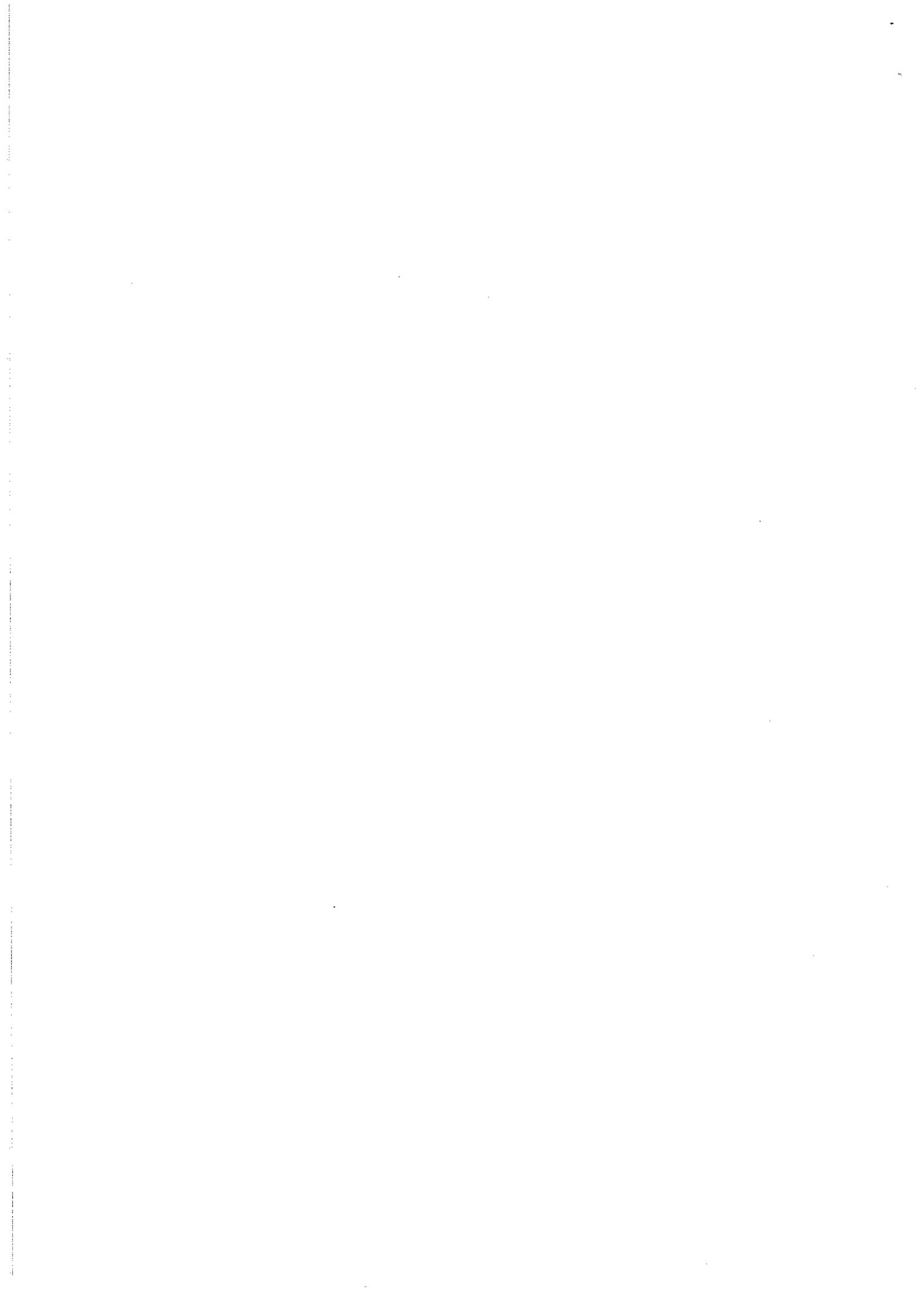
Mme DELPEUCH dit qu'il faut rencontrer la Sous-Préfète, car si la Commune renonce à des subventions déjà obtenues qu'en sera-t-il des prochains dossiers.

M. MAILLASSON dit que sinon, il faudra avoir recours à l'emprunt, mais il faudra rembourser...

Mme BELLARBRE demande jusqu'à quelle date court l'accord de la PMI.

M. JOUANNY dit que c'est un accord le temps de la construction, mais aujourd'hui, la conjoncture est différente, il faut donc en parler avec l'Etat, la CAF et le Département.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions dans le cadre des C.D.D.I. de 4^e génération pour le tiers-lieu et la MAM.



7 - Dispositif Ecofinance

Mme DELPEUCH explique qu'Ecofinance est une société privée qui se substitue à la DGFIP pour travailler sur les bases fiscales des immeubles de catégories 7 et 8.

L'intérêt de ce travail est de réévaluer les bases pour augmenter les recettes fiscales de la Commune et de la CCHLEM.

Mme DELPEUCH a discuté avec le Directeur Général des services de la CCHLEM qui estime que la DGFIP ne viendra pas faire ce travail, c'est pourquoi il propose d'adhérer au dispositif d'Ecofinance.

Mme BELLARBRE a pris contact avec le service des impôts fonciers. Ils ont confirmé que ce travail sur les bases fiscales fait partie de leurs compétences, mais qu'ils manquent de moyens pour le réaliser. Par contre en respectant bien la procédure : délibération du Conseil Municipal + signature d'une convention de partenariat, les services fiscaux feront ce travail dès qu'ils le pourront.

Mme DELPEUCH et M. le Maire ont suivi une formation avec Ecofinance qui paraissait très bien. Le dispositif d'Ecofinance prévu sur 4 ans pourra être interrompu à tout moment.

M. QUERAUD demande combien de maisons sont concernées.

M. le Maire dit que justement, c'est pour le savoir qu'il nous faut faire ce travail.

Mme DELPEUCH indique que 3 solutions sont offertes au Conseil Municipal :

- Signature d'une convention de partenariat avec le service des impôts fonciers
- Signature du partenariat avec Ecofinance Groupe
- Signature avec Ecofinance Groupe et avec la DGFIP.

Mme BELLARBRE souhaite que le prix soit précisé.

Mme DELPEUCH rappelle : 500 € par an pour le logiciel CMAGIC d'Ecofinance + 312.50 € pour la formation la première année.

Mme BELLARBRE dit que si le travail est fait en un an, on peut tout arrêter.

M. le Maire dit que la DGFIP connaît bien Ecofinance Groupe.

M. GAGNEUX s'étonne qu'une société privée ait accès à des données publiques.

Mme DELPEUCH propose au Conseil Municipal de voter :

1) Pour le dispositif Ecofinance

Votants : 14 POUR : 8 CONTRE : 6

2) Pour le partenariat avec la DGFIP

Votants : 14 POUR : 14.

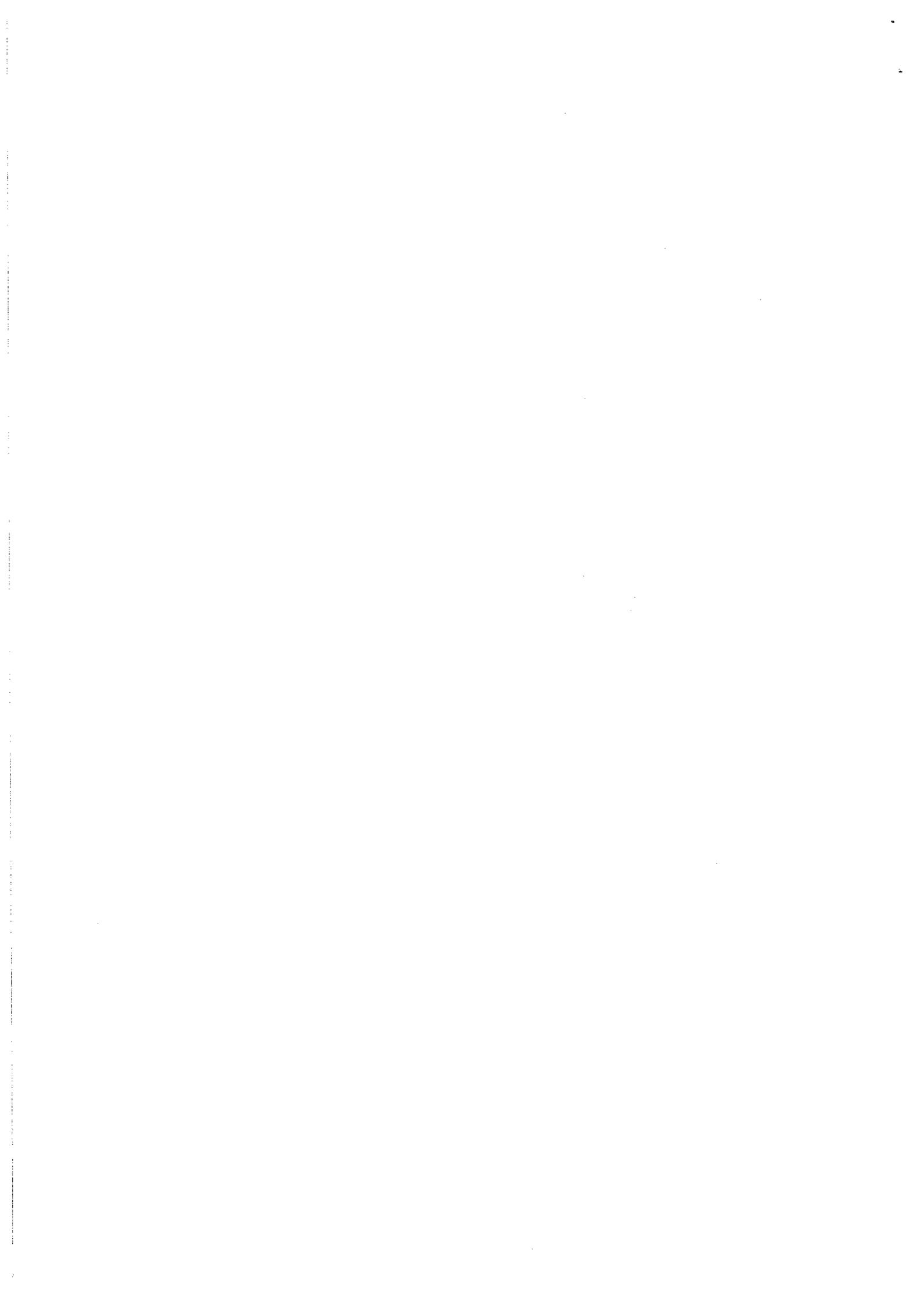
La Commune signera donc des conventions avec la société Ecofinance et avec les services de la DGFIP.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

➤ Colis de Noël

Mme PEYRAT informe qu'un administré lui a demandé s'il doit ramener le carton à la Mairie, comme l'an passé.

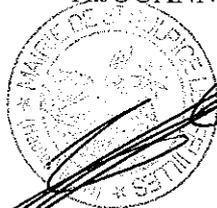
M. le Maire dit que la Commune n'a jamais récupéré les cartons des colis de Noël.



- M. le Maire informe que la population légale en vigueur au 1^{er} Janvier 2023 est : 1 223 Habitants.
- M. le Maire remercie pour le Marché de Noël : les services techniques, les élus qui se sont beaucoup investis et notamment Malou DRU.
Il constate que c'est la collectivité qui a organisé à plus de 50 % cette fête, il regrette que ce ne soit pas les associations.
- Il remercie également le personnel administratif qui doit faire face à une grosse charge de travail du fait du changement de l'ensemble des logiciels en cette fin d'année.

Fin de la séance à 19 Heures 30.

Le Maire,
A.JOUANNY



La secrétaire de séance,
M. PINARDON

